



Communiqué de presse

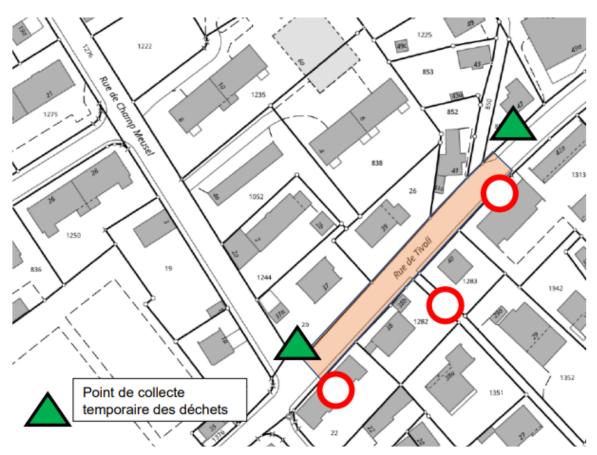
CONSEIL MUNICIPAL

Rue de Tivoli **Suite et fin du chantier 2024**

Le chantier 2024 à la Rue de Tivoli a repris le 12 août 2024 à 7h00 pour un mois environ. Durant cette deuxième phase des travaux, la route sera fermée au trafic routier pour des raisons de sécurité et le parcage interdit dans la zone de chantier. L'accès à l'est de la Rue de Tivoli devra se faire par Villeret. Des points de récolte des déchets seront organisés à l'est et à l'ouest de la zone en chantier. La ligne de bus des CJ entre Saint-Imier et Villeret sera également temporairement modifiée.

Selon le planning des travaux, il est prévu que le projet soit terminé d'ici à mi-septembre.

Les Services techniques rappellent qu'il est impératif de respecter les signalisations et remercient les riverains et les automobilistes pour leur patience et leur prudence aux abords du chantier. (stsi)



Rue du Temple

Quatrième édition des Imériennes les 6 et 7 septembre

Après trois éditions réussies, la Municipalité de Saint-Imier organise une nouvelle édition les 6 et 7 septembre prochains. Au menu : afterwork et concerts le vendredi soir, marché des commerçants locaux, cours de fitness, concerts et animations pour les enfants le samedi.



La Rue du Temple sera à nouveau animée les 6 et 7 septembre prochains. Du vendredi soir à 17h00 au samedi après-midi, plusieurs activités seront proposées à la population. Le vendredi débutera par un afterwork, qu'il sera possible de prolonger avec deux concerts dès 20h00. Tizia Brown fera vibrer la Rue du Temple au rythme de la soul et du funk. Le groupe « crystal or » ravira les amateurs de rock. Ambiance garantie.

Le samedi, dès 9h00, se tiendra un marché avec la participation de plusieurs commerçants locaux. Les enfants ne seront pas en reste puisqu'ils auront la possibilité de se dépenser sur un parcours dès 10h00. Un château gonflable est prévu à leur intention dès 14h00. Les plus sportifs, quant à eux, pourront participer à un cours de fitness dès 10h00. Enfin, deux concerts sont prévus, le premier à 11h15, par 1001 Notes, et le second à 12h45, par l'ensemble PopaZa (offert par le CCL). La restauration sera assurée durant les deux jours par la « team du 12 » et le club des patineurs de Saint-Imier.

Le Conseil municipal invite chaleureusement la population à participer à cette manifestation, qui vise à promouvoir le commerce local et à dynamiser la localité. (cm)

Obligations canines à Saint-Imier : rappel

La détention, l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doivent être communiqués immédiatement et impérativement auprès du Service administration générale et police. Petit rappel des obligations qui incombent à leur propriétaire.

Chaque chien doit être muni de la médaille d'identification délivrée par police administrative. La taxe se monte à CHF 70.- pour les chiens de la cité et à CHF 40.-. pour ceux dont le propriétaire est domicilié à Mont-Soleil, au Cerneux-Veusil ou aux Pontins.

Les propriétaires qui n'auraient pas encore inscrit leur chien sont invités à se présenter sans délai à l'administration municipale, munis du carnet de vaccination de l'animal. Quiconque se soustrait au paiement de la taxe des chiens encourt une amende sous la forme d'une ordonnance pénale.

Il est rappelé, par la même occasion, que chaque propriétaire doit veiller à ce que son chien n'importune pas d'autres personnes, que ce soit par des aboiements, des hurlements ou de toute autre manière. Ainsi, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse, a fortiori à l'approche d'un coureur à pied, d'un promeneur ou d'un cycliste.

Enfin, afin de garantir la propreté aux abords des routes, sur les trottoirs, dans les jardins publics et sur les pelouses, la Municipalité met à disposition des poubelles pour crottes un peu partout dans la localité. Les «robidogs» proposent à la fois les sachets pour le ramassage des excréments et un bac récepteur pour ces derniers.

Chaque propriétaire de chien est dès lors instamment prié d'utiliser ces installations tout exprès mises à sa disposition pour lui faciliter la vie et celle de ses concitoyens. Le fait de ramasser les crottes ne dispense pas la personne en question de déposer le sachet dans la poubelle prévue à cet effet. Un abandon de ce dernier sur la voie publique est en effet interdit.

En vertu de l'Ordonnance cantonale sur les amendes d'ordre, une contravention peut ainsi être infligée à toute personne qui ne ramasserait pas les déjections de son chien ou ne les déposerait pas dans le collecteur prévu à cet effet. (cm)

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, Charlotte Dauphin s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche.

Deux étapes essentielles ont jalonné sa demande de naturalisation. Le 20 février 2024, le Conseil municipal de Saint-Imier lui a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Le 5 juillet 2024, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de la compter parmi ses ressortissantes.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à cette nouvelle concitoyenne. (cm)

Nonagénaire

Le 6 août 2024, Gisèle Tharin, conseillère municipale et Yanick Courvoisier, chef du Service administration générale et police, se sont rendus à au home La Roseraie où ils ont eu le plaisir de rencontrer Ruth Willemin pour célébrer son 90ème anniversaire.

Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires. (cm)

Mairie Nouvelle permanence le 22 août

Corentin Jeanneret, maire de la Municipalité de Saint-Imier, tient une nouvelle permanence le 22 août 2024. Il s'agira de la septième de l'année.

Comme à l'accoutumée, elle aura lieu de 14h00 à 17h00 dans les locaux de l'administration communale, sans avoir besoin de prendre rendez-vous au préalable. Cette permanence offre l'opportunité d'échanger avec Corentin Jeanneret, de lui poser des questions ou de partager ses préoccupations en lien avec la commune. Pour rappel, les prochaines permanences auront lieu les 19.09., 17.10., 14.11. et 12.12. 2024. (cm)

Saint-Imier, le 13 août 2024